

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif



Séance tenue le 29 octobre 2003

Numéro de la résolution CE03 2259

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Praires/Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) », de manière à modifier la « carte des limites de hauteur et de densité » accompagnant le plan d'urbanisme, afin d'augmenter la densité maximale à 4 et de fixer la limite de hauteur maximale à 20 étages, pour un maximum de 75 m, applicables à une aire d'affectation située entre la limite de l'arrondissement de Montréal-Nord et le parc Ernest-Rouleau d'une part, et entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies d'autre part, correspondant aux lots 1 055 215, 1 055 216, 1 055 396, 1 055 397, 1 055 398, 1 728 583, 1 728 584, 1 055 628, 1 055 630, 1 055 631 et 1 055 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1033077030
40.004

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière